



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23146433***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

06 NOV. 2023Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0831 507 457****Nom**(en entier) : **Belgium Horticultural Organisation**(en abrégé) : **BelHOR**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue Chapelle STEVENAERT, 151
B 1370 - JODOIGNE
BELGIQUE****Objet de l'acte : Modification du Comité de Direction de BelHOR ASBL**

À l'issue de son Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20/12/2022 au n° 35 Ernest Ourystraat à 3320 - Hoegaarden, il a été décidé qu'à dater de ce jour les points suivants ont été adoptés à la majorité :

1. Le nombre d'administrateurs passe de trois à quatre et est remanié comme suit:

-Monsieur SLABBYNCK Francis Omer René, né à Vilvoorde le vingt-et-un mai mil-neuf-cent-soixante-deux, numéro national 62.05.21 - 373.43, domicilié à 3110 Rotselaar, Ambachtstraat, est remercié pour ses dernières années de prestations comme Président et devient membre effectif.

-Monsieur VANDERHOFSTADT Bruno Marie Guy Colette, né à Uccle le vingt-quatre mai mil-neuf-cent-cinquante-huit, numéro national 58.05.24 - 275.64, domicilié à 3320 Hoegaarden, Ernest Ourystraat 35, administrateur, reprend à partir de cette date la présidence du Conseil d'administration.

-Monsieur PIERAERTS Jean Paul Honoré Joseph, né à Tienen le vingt-quatre février mil-neuf-cent-cinquante-quatre, numéro national 54.02.24-055.82, domicilié à 1370 Jodoigne, rue de la Chapelle Stevenaert, 151, reste administrateur, secrétaire et trésorier.

-Monsieur VAN VAERENBERG Johan, né à Aalst le vingt-sept janvier mil-neuf-cent-cinquante-six, numéro national 56.01 .27 - 091.88, domicilié à 9890 Vurste, Wannegatstraat, 30 devient administrateur.

-Monsieur BRYON Freddy, né à Comines (B) le treize janvier mil-neuf-cent-cinquante-trois, numéro national 53.01 .13 - 033.18, domicilié à F- 62.000 Arras France, rue Abel Bergaigne, 30, devient administrateur.

2. Il a été décidé que dorénavant les prochaines AG pourraient être organisées en conformité avec la législation aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Jean-Paul PIERAERTS

Administrateur Secrétaire / Trésorier BelHOR ASBL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).